

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 23 février 2023

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 2023-10

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 10 février 2023 ainsi formulée :

« Svp fournir les courriels dans leur intégralité (avec les pièces jointes, le cas échéant) entrants ou sortants (incluant les courriels en cc, bcc, etc.) de M. Marc-Nicolas Kobrynsky du MSSS pour la période de deux jours entre le 9 janvier 2022 et le 10 janvier 2022.

Svp également confirmer le nombre de courriels entrants ou sortants (incluant les courriels en cc, bcc, etc.) de M. Marc-Nicolas Kobrynsky du MSSS entre le 9 janvier 2022 et le 10 janvier 2022.

Cette demande d'accès à l'information inclut les cinq documents (1 pour le CIUSSS) auxquels réfère le MSSS à la page 2 de sa lettre du 3 février 2022 (https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2022-2023/2022-2023-456-Decision.pdf) : « Également, nous vous informons qu'il y a 5 documents qui relèvent davantage de la compétence de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), et un autre qui relève de la compétence du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal »?

Ensuite : le Tableau de Bord du 9 janvier 2022 (twitter.com/sante_qc/status/1480573166237933576) contenait quatre carrés gris en lien avec « risque par rapport à une personne vaccinée deux doses ». Svp fournir tout document permettant de vérifier le calcul des risques tel qu'affiché dans les carrés gris en bas à gauche du Tableau de Bord du 9 janvier 2022 (0.7 fois: non vaccinée risque d'infection, 0.5 fois: vaccinée 1 dose risque d'infection, 7.5 fois: non vaccinée risque d'hospitalisation, 2.5 fois: vaccinée 1 dose risque d'hospitalisation).

...2

Enfin, svp fournir tout document en lien avec la décision de ne plus publier les carrés gris « 0.7 fois: non vaccinée risque d'infection », « 0.5 fois: vaccinée 1 dose risque d'infection » sur le Tableau de Bord du 10 janvier 2022. On peut constater que le Tableau de Bord du 10 janvier 2022 (https://twitter.com/sante_qc/status/1480934998626734083) ne contenait plus ces deux carrés. J'aimerais avoir, par exemple, une copie de toute instruction demandant de modifier l'apparence du Tableau de Bord entre le 9 et le 10 janvier. »

Vous trouverez ci-joint tous les documents détenus par l'Institut national de santé publique du Québec visés par votre demande, soit les courriels avec leurs pièces jointes.

En ce qui concerne le Tableau de bord COVID-19, les décisions par rapport aux choix ou la forme des informations diffusées relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous ne détenons aucun document pour ces éléments de votre demande.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale et
Directrice de la valorisation scientifique et qualité

p. j. - Avis de recours
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2023-8651